

## Aux contribuables de la Ville de Macamic

### AVIS PUBLIC

Est donné par la greffière-trésorière adjointe de la Ville de Macamic :

Que le règlement suivant a été approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 20 juin 2022.

↳ **Règlement d'emprunt 22-329 : Modifiant le règlement No 19-279 décrétant une dépense de 150 000 \$ et un emprunt de 150 000 \$ pour des travaux de réfection de la toiture du chalet multi-service et du garage municipal situé au 125, 2<sup>e</sup> Rue Ouest afin de changer l'objet pour « Mise aux normes du garage municipal situé au 125, 2<sup>e</sup> Rue Ouest ».**

Que le règlement ci-haut mentionné est déposé au bureau de la secrétaire- trésorière de la Ville de Macamic, au 70, rue principale et que toute personne intéressée peut le consulter aux heures ordinaires d'ouverture du bureau municipal.

Donné à Macamic, le 20 juin 2022



Joëlle Rancourt  
Greffière-trésorière adjointe